

ASSEMBLÉE NATIONALE
12 mai 2015

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2736)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 151

présenté par

M. Tardy, M. Saddier, Mme Duby-Muller et M. Hetzel

ARTICLE 21 QUATER

À la première phrase de l'alinéa 2, substituer à l'année :

« 2017 »

l'année :

« 2018 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli par rapport aux deux précédents.

Il s'agit de repousser d'un an la date d'entrée en application de la présente disposition (1^{er} janvier 2018 au lieu de 2017).